

**Discours de M. le Président du Sénat, M. Gérard Larcher,
à l'occasion de la Journée de soutien
à la Chapelle de la Rencontre**

Laïcité, convictions religieuses personnelles et engagement dans la vie publique

Strasbourg, Dimanche 11 juillet 2021

Madame la Préfète,
Monsieur le Président du Bundestag,
Madame le Maire de Strasbourg,
Monsieur le Député Sylvain Waserman, Vice-Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires nationaux et européens, ainsi que mes anciens collègues Philippe Richert et Daniel Hoeffel,
Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace,
Monsieur le Consul de France à Fribourg,
Mesdames et Messieurs les pasteurs,
Chers Hôtes, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'être parmi vous pour cette journée de soutien à cette chapelle de la rencontre, projet que nous soutenons (parrainons), Monsieur le Président du Bundestag et moi-même.

Cette chapelle, symbole de paix et de réconciliation, pour laquelle les églises protestantes d'Alsace et de Lorraine et du pays de Bade s'investissent pleinement et je voulais saluer les pasteurs et les Présidents des 2 églises, le Dr. Jochen Cornelius-Bundschuh, Évêque de l'église protestante du pays de Bade, et Christian Albecker, Président de l'Union des églises protestantes d'Alsace et de Lorraine.

C'est le sens de la rénovation de cette chapelle qui est le symbole de l'écoute, de l'accueil et de l'amour du prochain. Comme le disait le **pasteur** Dietrich Bonhoeffer : « *Le premier service que l'on doit aux autres dans une communauté consiste à les écouter. Tout comme notre amour pour Dieu commence par l'écoute de la Parole de Dieu, le début de l'amour pour les autres est d'apprendre à les écouter* ».

Cette écoute qui fonde la relation franco-allemande.

La symbolique de la rencontre à Strasbourg au Parlement Européen.

Une relation scellée par le souvenir du sang allemand et du sang français mêlés pour l'éternité à la terre des rives du Rhin.

Une relation franco-allemande qui passe par le rapprochement de nos deux Parlements et je pense à la déclaration commune du Sénat et du Bundesrat de 2019 qui rappelait que les deux Chambres s'engageaient à renforcer leur coopération.

Une relation qui nous fait nous retrouver aujourd'hui.

Avec le Président Ferrand, une réunion parlementaire de la Présidence Française de l'Union Européenne se tiendra à Strasbourg.

Une relation qui depuis presque trois quarts de siècle fait qu'ensemble nous construisons l'Europe, chacun d'entre nous aimant son pays d'un amour sincère et profond mais refusant désormais de confondre l'amour de son pays avec la haine de l'autre.

Pouvait-on choisir meilleur endroit que Strasbourg pour aborder le thème de la laïcité et notre volonté de la faire vivre conformément à une tradition qui respecte la diversité ?

La laïcité garantit la liberté de conscience.

Ici, à Strasbourg, la tradition d'accueil et de respect de la liberté d'exercer son culte est ancienne et place cette cité aux avant-postes de la défense de la liberté de conscience. Cette ville conserve en mémoire le refuge qu'elle a offert à Jacques Lefebvre d'Étaples, à Guillaume Farel et bien entendu à Jean Calvin qui y vécut plusieurs années (3 ans).

Traduction en français de la Bible

Le témoignage suppose une absolue liberté : une liberté de conscience, une absence totale de contrainte en matière de convictions intimes, d'aspirations philosophiques ou de foi personnelle.

[Dans « *De l'autorité temporelle et des limites à l'obéissance qu'on lui doit* », dès 1523, peu avant que la Réforme ne soit introduite à Strasbourg,] **Martin Luther** le disait clairement : « *La foi est une œuvre libre et on ne peut y forcer personne. Bien mieux, c'est une œuvre divine qui vient de l'Esprit et, par conséquent, aucun pouvoir extérieur ne saurait l'imposer ni la créer.* »

En effet, le témoignage de la foi, de même que le témoignage de l'agnosticisme ou de l'athéisme ne peuvent se comprendre, dans une démocratie laïque, que dans le cadre des règles que fixe celle-ci.

Sur ce point, les protestants ont à nous dire tant il est vrai qu'ils sont particulièrement sensibles au fait que, pour eux, **tout pouvoir venant de Dieu**, les fidèles doivent respecter les autorités **légitimement instituées**.

Luther aussi bien que Calvin convergeaient sur ce point au sujet duquel le réformateur français notait que « *les personnes qui exercent des responsabilités sont comme les lieutenants de Dieu auquel elles auront à rendre compte de leur charge.* » ¹

L'autorité est un service et, dans une démocratie, son détenteur doit en rendre compte devant le peuple.

Au cours de ces dernières années, nos concitoyens ont pris conscience que la laïcité était une donnée essentielle et actuelle de notre démocratie, les débats qui se sont déroulés récemment au Parlement français au sujet de la loi confortant le respect des principes de la

¹ Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne*, mise en français moderne par Marie de VÉDRINES et Paul WELLS, livre IV, chapitre XX, p. 1405.

République ont conduits les parlementaires à se pencher **sur la loi de 1905, pierre angulaire de la laïcité française**. J'ai pu vérifier à cette occasion combien demeurait d'actualité la phrase d'Aristide Briand : « *la loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne prétend pas dire la loi* ».

Les discussions, au Sénat notamment, ont démontré que la défense de la laïcité ne devait en rien remettre en cause la liberté de culte. Il est bon de le rappeler dans nos sociétés européennes sécularisées.

Le fait religieux est une donnée sociale que l'on a sans doute négligée dans le dernier quart du XX^e siècle, de même que l'attachement à des valeurs philosophiques qui ont pourtant structuré notre République. Ne pas le reconnaître et ignorer les convictions religieuses et philosophiques de nos concitoyens - qu'ils croient en Dieu ou qu'ils n'y croient pas - pourrait conduire à **l'appauvrissement de nos relations sociales et de notre vie publique**.

C'est pourquoi beaucoup considèrent, à juste titre désormais, que le discours qui tendait à faire de la laïcité l'antagoniste de la religion, est dépassé.

Au sein même de l'ordre laïc, des aménagements sont concevables, à commencer par celui qui reconnaît que le statut religieux de l'Alsace (Moselle), Alsace qui célèbre le 1 300^e anniversaire de la mort de Sainte Odile, comporte des spécificités et une organisation propre dans laquelle les cultes se voient accorder des modalités d'organisation particulières.

J'irai même plus loin en considérant que le modèle allemand de « relations entre les cultes et de l'État » constitue une **variante** du modèle de séparation à côté du modèle français. Si le modèle français répond principalement à **une logique de droit privé**, le modèle allemand, pour sa part, obéit à une logique de « coopération institutionnalisée », **fondée sur le recours au droit public**.

La laïcité française est un tout qui dépasse la vision réductrice et asséchante que des doctrinaires aux idées courtes voudraient lui donner. Sa valeur cardinale est le respect absolu de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens. Son principal ressort consiste en une foi profonde dans **la Raison**.

Nous devons réaffirmer avec force notre attachement à la conception particulière de la laïcité française qui détache absolument le politique du religieux et garantit à tous les citoyens, spécialement les hommes et les femmes, l'égalité de statut.

Je suis profondément laïc car je crois que nous vivons dans une société où la pluralité des traditions religieuses et des anthropologies rend plus nécessaire que jamais l'impartialité de l'État.

Je suis laïc car je sais tout ce que ce terme évoque de luttes pour assurer une liberté de conscience qui a si longtemps fait défaut aux protestants et aux juifs en France.

Je suis laïc car je sais que loin d'être une faiblesse, le fait d'être minoritaire est une force dans un État démocratique où l'on peut exprimer des valeurs sans contrainte, et s'appuyer sur la conviction de chacun.

En matière de laïcité, la réflexion de Jean Calvin peut nous éclairer. Dans son *Institution*, il souligne que « *le royaume du Christ et l'ordre civil sont deux réalités totalement distinctes* » et, il ajoute, combien le règne temporel « *diffère du règne spirituel et intérieur du Christ* » mais « *ne s'y oppose pas* »²

Le détachement du politique du religieux n'est pas ignorance et pas davantage hostilité ...

Après y avoir mûrement réfléchi, je crois qu'il convient, comme le suggérait Hubert Haenel qui a marqué l'Alsace de son empreinte, d'éviter toute polémique sur ce sujet en n'accolant aucun qualificatif au mot « laïcité ».

Une laïcité « sans adjectif » est conforme à notre tradition en ce qu'elle évite toute méprise et qu'elle prévient toute équivoque. **Le mot se suffit à lui-même.**

Pour autant, rien ne nous interdit de parler positivement de la laïcité et d'en avoir une pratique apaisée et bienveillante dans le respect de l'ordre républicain.

C'est dans ce cadre général que le protestantisme alsacien et l'ensemble du protestantisme français ont une place à tenir dans la vie nationale (aujourd'hui comme hier).

Ce témoignage de la foi doit être mesuré, ne pas heurter l'intimité de l'autre au risque d'y créer des dommages.

Dans ce cadre, certains « fondamentaux » du protestantisme, en particulier **l'importance du respect de la loi, la défiance face au ritualisme excessif et la croyance en la primauté de la conscience individuelle**, sont de nature à faciliter l'expression de son message dans la société.

Être politique et la Foi

Je pense que l'une des responsabilités du politique - c'est le rabbin et philosophe Armand Abécassis qui a dit cela - est de « *rendre possible la réalisation de nos valeurs morales au travers du "vivre ensemble", sans pour autant pouvoir atteindre l'absolu* ». **Le politique, c'est l'art du possible.**

Mais du possible pour quoi faire ? :

L'Évangile de Jean nous dit « *Si donc le fils vous affranchit, vous serez réellement libre* ». **La foi nous donne une part de liberté supplémentaire.**

C'est une force en politique car elle aide à prendre des décisions en conscience même si vous savez que vous ne serez pas suivi. Ici, le gaullisme, la conviction religieuse et la conviction politique se retrouvent. **Il faut savoir accepter la réussite comme l'échec, l'essentiel étant ne n'avoir pas trahi sa conviction intime.**

À titre personnel, j'ai fait le choix du protestantisme.

² *Ibidem*, p. 1400-1401.

En effet, je ne suis pas réformé **d'héritage**, comme beaucoup d'entre vous, **mais de choix** par mon épouse et l'éducation de nos enfants - ma famille était plutôt de tradition catholique - (Jean XXIII). Je me sens de plus en plus à mon aise dans la Réforme, qui m'ouvre l'horizon des possibles et me permet d'exercer pleinement ma liberté. Pour moi, il n'y a pas d'antagonisme entre être chrétien et impliqué en politique. La foi, avec mes doutes, me nourrit et m'éclaire.

Cette « lumière » de la foi n'est pas la seule qui m'aide à tracer mon chemin, mais elle est importante pour m'y retrouver.

Je constate d'ailleurs que les pouvoirs publics ont, eux aussi pour s'éclairer, intérêt à entretenir des relations confiantes avec les représentants des cultes tout comme avec les grandes associations philosophiques.

Nous avons besoin d'eux dans la vie de la cité, tout comme nous avons besoin d'autres instances de médiation telles que les syndicats... c'est l'ancien ministre du travail qui vous le dit.

La politique est un art du dialogue, un art de la parole, ce qui la rapproche de la religion !

Dans les fonctions que j'exerce, je me suis toujours efforcé d'entretenir ces contacts périodiquement (les cultes - avec le Pasteur Clavairoly, Président de la Fédération protestante de France, Monseigneur de Moulins-Beaufort, Président de la conférence des évêques de France, le Grand Rabbin de France Haïm Korsia et Mohamed Moussaoui, Président du Conseil français du culte musulman). **C'est le Pape Benoît XVI qui déclarait** : « *l'Église ressent aujourd'hui encore comme son devoir de demander à ceux qui détiennent des responsabilités politiques de promouvoir un développement fondé sur le respect de la dignité de tout homme* ».

Je suis convaincu que si, dans la cité, c'est le politique qui doit décider, cela ne lui interdit pas d'écouter les sensibilités religieuses et philosophiques qui représentent des courants importants, qu'ils « doutent en Dieu » ou qu'ils soient athées. Qu'importe s'ils apportent la contradiction : la vérité résulte de l'échange et du dialogue, de l'exégèse et de l'herméneutique (interprétation des textes).